

Notice d'information des patients dont les données sont traitées dans le cadre de SantéDom Stat

Les organisations professionnelles représentatives de la profession (ci-après identifiées précisément de **prestataires de santé à domicile / prestataires de services et distributeurs de matériels**¹ (ci-après dénommés les « **Prestataires**») souhaitent mettre en œuvre un **observatoire national** dénommé **SANTEDOMSTAT** destiné à permettre la maîtrise et le pilotage médico-économique de l'activité des prestataires de santé à domicile, c'est-à-dire concrètement de mieux comprendre et d'analyser les prestations rendues aux patients qu'ils accompagnent quotidiennement du point de vue de la mesure de l'efficacité du système de santé dans le respect de l'intérêt public.

L'observatoire national de l'activité des Prestataires est principalement un outil d'analyse en routine et de valorisation des prestations rendues par les Prestataires.

En tant que patient pris en charge à domicile, vous bénéficiez de prestations mises en œuvre par le Prestataire que vous avez choisi. A ce titre, certaines données à caractère personnel vous concernant, en particulier votre identification et des données relatives à votre santé, sont collectées et traitées par ce Prestataire dans le cadre de ses missions.

Après avoir retiré toute identification directe vous concernant et avoir pris des mesures destinées à appauvrir au maximum votre identification, des données personnelles vous concernant traitées par votre Prestataire ont vocation à alimenter l'Observatoire **SANTEDOMSTAT** et ainsi contribuer aux buts qu'il poursuit.

La présente notice est destinée à vous expliquer en détail comment, pourquoi et par qui vos données à caractère personnel seront traitées et porter à votre connaissance l'ensemble de vos droits à ce titre.

Les organisations professionnelles représentatives de la profession (ci-après identifiées et désignées les « **Organisations professionnelles** »)² s'engagent à ce que l'ensemble de vos données soient traitées dans le respect des textes applicables à la protection des données personnelles (ci-après « **la Règlementation** »), et notamment le Règlement européen sur la protection des données (RGPD)³ et la loi Informatique et Libertés⁴.

¹ Prestataires de santé à domicile /prestataires de services et distributeurs de matériels : Professionnels régis par la cinquième partie du code de la santé publique (CSP) intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap Les PSAD mettent en œuvre, sur prescription médicale, des traitements associant la fourniture d'un dispositif médical complexe, la prestation de services techniques et administratifs, et l'accompagnement du malade en lien avec les professionnels de santé de ville et les établissements de santé...

² La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD), l'Union nationale des prestataires de dispositifs Médicaux (UNPDM) et l'Union des prestataires de santé à domicile Indépendants (UPSADI)

³ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

⁴ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel)

1. Qui définit les finalités et les moyens du traitement de vos données ?

Les Organisations professionnelles sont responsables conjoints du traitement de vos données, pour ce qui les concerne. A ce titre, elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement mis en œuvre.

Ces Organisations professionnelles sont :

- La Fédération des prestataires de santé à domicile (Fédération des PSAD),
- L'Union nationale des prestataires de dispositifs Médicaux (UNPDM) et,
- L'Union des prestataires de santé à domicile Indépendants (UPSADI).

Dans le cadre de l'**Observatoire national SANTEDOMSTAT**, le traitement de vos données personnelles a pour finalité principale **la maîtrise et le pilotage de l'activité des Prestataires**, c'est-à-dire qu'elles sont traitées afin de mieux comprendre et d'analyser leurs prestations rendues aux patients qu'ils accompagnent quotidiennement du point de vue de la mesure de l'efficacité du système de santé à partir de quelques indicateurs clés dans le respect de l'intérêt public : en pratique il s'agit de mieux appréhender les parcours de recours aux prestations de santé à domicile, leur typologie et leur coût.

Par ailleurs, les données traitées dans le **cadre de l'Observatoire national SANTEDOMSTAT pourront faire l'objet de recherches, études et évaluation en santé**, pour lesquelles une information spécifique sera disponible pour votre information plus précise sur le Site de SANTEDOMSTAT accessible à l'adresse URL : www.santedomstat.fr.

2. Quelles données vous concernant sont traitées et sur quel fondement ?

Les données personnelles traitées dans le cadre **l'Observatoire national SANTEDOMSTAT** qui vous concernent sont les suivantes :

- Votre Sexe,
- Votre situation géographique,
- Des données de santé descriptives du dispositif médical et des prestations dont vous avez bénéficié : types d'actes, facturation, remboursement par les organismes d'assurance maladie complémentaire et obligatoire,
- Votre numéro de sécurité sociale (dit NIR) en tant qu'il constitue votre identifiant national de santé.

Les différents tableaux de bords qui sont produits à partir des données traitées au sein de l'Observatoire SANTEDOMSTAT pour les finalités ci-dessus décrites ne permettent en aucun cas de vous identifier.

Le traitement de vos données est mis en œuvre sur le fondement de l'intérêt légitime et l'intérêt public qu'ont les Organisations professionnelles à poursuivre les finalités exposées ci-dessus.

3. Qui traite vos données ?

Vos données sont traitées sous la responsabilité des Organisations professionnelles, en qualité de co-responsables de traitement, et par la société OpenHealth Company (ci-après « **OpenHealth** ») en qualité de sous-traitant des Organisations professionnelles.

Seule OpenHealth peut accéder aux données à caractère personnel vous concernant : à ce titre, auront ainsi accès à vos données à caractère personnel uniquement les personnels habilités d'OpenHealth. Ils seront préalablement authentifiés et habilités dans la limite de leurs attributions respectives et dans la stricte mesure du nécessaire à la réalisation de la mission qui leur est assignée.

OpenHealth a recours à des prestataires d'hébergement des données de santé agréés par le Ministère de la Santé, dans le respect des dispositions de l'article L. 1111-8 du CSP. Vos données sont stockées conformément à la réglementation pour garantir une protection maximale en termes de confidentialité et de sécurité. A ce titre, vous êtes informé que vous bénéficiez du droit de vous opposer à l'hébergement de vos données par OpenHealth, pour un motif légitime en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@santedomstat.fr.

Vos données ne seront pas transférées en hors de l'Union européenne ou à destination d'un pays ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat.

4. Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées pendant dix (10) ans au sein de l'Observatoire **SANTEDOMSTAT**.

Les données de l'Observatoire traitées dans le cadre des tableaux de bords, qui ne permettant pas votre identification, sont conservées pendant 2 ans.

A l'issue de ces périodes de conservation de vos données, celles-ci seront supprimées.

5. De quels droits disposez-vous sur le traitement de vos données ?

Conformément à la Règlementation, vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel et du droit à en demander la rectification ;
- d'un droit d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel ;
- d'un droit de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Vous disposez également :

- Du droit de solliciter une limitation du traitement ;
- D'un droit à l'oubli et à l'effacement numérique ;

Conformément à la réglementation, les Organisations professionnelles ont conclu conjointement un accord de co-responsabilité de traitement dont les grandes lignes peuvent vous être communiquées sur simple demande de votre part suivant les modalités ci-après.

Pour exercer l'ensemble de vos droits vous pouvez, en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité, selon votre choix :

- envoyer un courrier électronique à OpenHealth – SantéDom Stat, à l'adresse suivante : dpo@santedomstat.fr.
- envoyer un courrier postal à OpenHealth – SantéDom Stat, à l'adresse suivante :
CP 130, 56038 VANNES.

Afin de garantir la confidentialité de vos données à caractère personnel, vous devrez justifier de votre identité (en joignant une photocopie recto verso de votre pièce d'identité par exemple) et votre numéro de sécurité sociale (NIR).

De plus, vous pouvez demander que les données de santé vous concernant vous soient communiquées directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous avez désigné, dans le respect des dispositions de l'article L. 1111-7 du CSP.

Pour toute question relative à la protection des données ou en cas de difficulté sur l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection aux données de l'une des Organisations professionnelles en utilisant l'adresse : dpo@santedomstat.fr.

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente - la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).